

le ra got

Des Yvelines

Bulletin de
l'Association des
Chasseurs de Grand Gibier
des Yvelines



A C G G Y

Poste de Bel Ebat

78125 ORCEMONT

Tel . 01 30 59 85 07

Bulletin n° 27
Juillet 2007

Table des matières:

Le mot du président	1
La vie de l' Association	2 - 3
(Réglage carabines - Sanglier courant - Résultat Brevet Grand Gibier.)	
Nouvelles du Département	4 - 6
(CDCFS - Fédération - SDGC - Remise en cause C1/C2 - ORGFH)	



Actualités	7 - 10
(La Vénerie - Résultats UNUCR)	
Gestion des Espèces	11 - 14
(Gestion du chevreuil)	
Sanitaire, la venaison	15 - 17

Rédaction

Marcel Vallerault
Gérard Bédarida
Hélène Bonnans
Geoffroy Dauchez
Elyane Foret
Arnault Fréminet
Elisabeth Martin - Rousiot

Chers Amis,

Les élections fédérales sont achevées et ont reconduit la totalité de l'équipe en place. Nous souhaitons que ce nouveau mandat permette une collaboration fructueuse et efficace.

Le premier chantier qui va nous occuper, porte sur le financement des dégâts de sanglier et sa gestion.

Le concept initial est pervers. En garantissant une trop grande mutualisation, il favorise une dilution de la dépense, encourage les dégâts et entraîne les chasseurs dans une spirale sans fin à la manière de l'insondable trou de la sécurité sociale.

La sortie de ce système ne peut se faire qu'en passant de la mutualisation à la responsabilisation.

Le pas accompli, il y a maintenant 4 ans, était important. En instituant un bracelet sanglier, on stoppait le financement des dégâts de sangliers par les chasseurs de petit gibier ou par les recettes de plan de chasse de chevreuils ou cerfs. Les chasseurs de sangliers devenaient ainsi les principaux contributeurs des dégâts engendrés par le gibier qu'ils chassaient.

Cependant la formule reste imparfaite, le prix du bracelet reste uniforme sur les 3 départements et il faut mettre au point une formule qui responsabilise directement celui ou ceux qui contribuent à ne pas limiter voire faire prospérer une population de sangliers au-delà du raisonnable.

A la manière d'une assurance assortie d'une franchise pénalisant le responsable d'un accident, il s'agit de trouver un arbitrage équilibré entre le bracelet sanglier et une cotisation à l'hectare qui instituera cette responsabilisation financière localisée.

L'association s'emploiera à proposer un système simple et pragmatique qui réponde de la manière la plus juste possible à cet objectif. Le concept de justice nous paraît essentiel pour la répartition de cette dépense. Cela imposera peut-être une démarche en plusieurs étapes pour éviter un système trop brutal qui occasionnerait des injustices trop flagrantes.

Nous nous tenons en tous cas en permanence à votre écoute sur ce sujet et vous informerons par e-mail du contenu des réflexions fédérales auxquelles nous serons associés (pensez à nos communiquer vos adresses électroniques).

Bonne saison d'approche et d'affût au chevreuil, sanglier et renard d'ici là.

Gérard Bedarida

ACTIVITES DE L' ASSOCIATION

REGLAGE DE CARABINE et SANGLIER COURANT

Le samedi 08 septembre 2007

Comme tous les ans, nous vous proposons de venir régler votre carabine avant la nouvelle saison de chasse.

Nous vous attendrons au domaine de VOISINS (N 306, sur la droite 2 KM environ après GAZERAN – en venant de RAMBOULLET et direction EPERNON (carrière du ROSSAY) à partir de 9H, avec votre carabine et vos cartouches.



Le dimanche 09 septembre 2007



Nous vous proposerons une journée de sanglier courant (même endroit).

Nous vous demanderons une participation de 10€ pour les adhérents.

Si vous êtes intéressés et pour des raisons d'organisation, veuillez téléphoner au secrétariat, afin de préciser l'heure de votre venue.

Ces journées vous permettront d'envisager sereinement votre saison de chasse, réservez vos journées, nous comptons sur votre présence.

Petite Annonce

**VENDS CARABINE A POMPE REMINGTON 7600 CAL: 35 WHELEN,
CROSSE SYNTHETIQUE Prix: 720€ + Une boîte de cartouches
Port : 06.60.23.20.96**

Résultats Brevet Grand Gibier 2007

Le 10 juin 2007 à Saint BENOIST sur le domaine de l'ONCFS, aimablement mis à notre disposition pour cette occasion, se sont présentés à la 13ème session de l'épreuve 2007 du Brevet Grand Gibier : 32 candidats des Yvelines et 05 candidats d'autres AD.

Ont obtenu le second degré OR : 18 + 01

RAINAUD François (major avec 157,5 points) – VERGER Sébastien – DOUBLET Aurélien – MORELLI Archange – NOËL Bernard – ROBE Max – LECOQ Emilie – GREEN William – MASO Bruno – CHAUMONT David – de LAJUDIE Gilles.

Second degré OR ARCHERIE

CAUJOLLE Frédéric – LANGEVIN Bruno – KEUSSEOGLOU Mathieu – ISAMBERT Antony – PARIS Jean-Pierre.

Candidats reçus dans le Calvados : LAIR Julien - LECOQ Alain.

Second degré OR d'autres AD : PLU Patrick.

Ont obtenu le premier degré ARGENT : 12 + 02

ADAMCZYK Eric – BAROIS Christine – BUREAU Philippe – CHAPPUIS Jean - Marc – COUSSEAU Lionel – DAUDIGNY Christophe – PICHOT Julien – THIBERT Eric - THOLLAS William – WILMSEN Christian.

Candidat reçu dans l'Oise : FOIRATIER Fabrice.

Candidat reçu dans le Calvados : GUILLIN Philippe

Premier degré ARGENT d'autres AD : SOYER Jean Michel – BIGEON Serge.

La séance était présidée par G. BEDARIDA, président de l'Association et les diplômes ont été remis par P. de BOISGUILBERT, secrétaire général de la Société de Vénérie, JJ. CLEMENT, président du GACFOR, JJ. CHAMFORT, responsable de l'implantation multiservices de l'ONCFS, toujours présent à nos manifestations était excusé pour raison de santé.

Une quinzaine d'adhérents de l'association, détenteurs du second degré OR, plus des administrateurs, ont participé à la correction des épreuves.

Nous avons achevé la journée par la photo traditionnelle et un buffet de l'amitié rassemblant tous les participants.



Un rattrapage du Brevet Grand Gibier aura lieu le 14 sept. 2007 à Paris, rue des Archives au Musée de la Chasse - Contact : Mr Colorec 01 42 85 31 09

Si vous souhaitez recevoir le prochain numéro de

GRANDE FAUNE - CHASSE GESTION, et si vous ne l'avez pas encore fait, il est plus que temps de renouveler votre cotisation à l'ACGGY pour l'année 2007.

Nom : _____ Prénom : _____

Code postal : _____ Commune : _____

TEL : _____ e-mail : _____

Renouvelle mon adhésion à l'ACGGY pour l'année 2007 : 50 euro

Comprenant : cotisation membre actif de l'ACGGY (le RAGOT) et de membre associé de l'ANCGG : (20€+ 5 €)
Abonnement à la revue « GRANDE FAUNE – CHASSE GESTION » (25 €)

Règlement à adresser à ACGGY Poste de BEL-EBAT - 78125 - ORCEMONT

Pour les adhérents ayant leur cotisation à jour, vous trouverez avec ce numéro votre carte d'adhérent à l' Association NATIONALE.

**RAPPEL
COTISATION 2007**

LES NOUVELLES DU DEPARTEMENT

Textes : G. Bédarida / E. Martin-Rousiot - Juin 2007

CDCFS – vers une exposition de trophées obligatoire

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, où nous sommes représentés, s'est réunie le 11 mai 2007. Madame A. MEIGNIEN, directrice de la DDAF, a accédé à une demande que nous formulions depuis plusieurs années, à savoir que l'exposition de trophées soit rendue obligatoire par arrêté préfectoral.

Suite à une enquête que nous avons menée à l'échelon national auprès des présidents départementaux de l'AN-CGG en 2002, nous avons préalablement rassemblé de nombreuses copies des arrêtés préfectoraux arendant cette exposition obligatoire dans leur département. Nous avons communiqué ces modèles aux personnes chargées de proposer la rédaction de l'arrêté,

Malheureusement, dans l'arrêté qui

vient de paraître, il apparaît que les daguets ont été exclus tandis que l'obligation de présentation à l'exposition de trophées a été transformée en présentation libre à la Fédération (pas nécessairement lors de l'exposition).

Ceci n'est pas conforme ni à l'avis rendu par le CFCFS ni à l'esprit de cette mesure.

La présentation lors de l'exposition de trophées permet d'une part de mener une analyse biométrique globale, reflet de l'état de la population, et d'autre part de partager ce patrimoine commun entre tous les chasseurs.

Par sa fréquentation lors du salon de Rambouillet, l'exposition de trophées constitue une vitrine essentielle pour

la chasse dans notre département en général et pour la FICEVY en particulier.

Il est vraiment dommage qu'encore aujourd'hui seuls 60% des trophées soient exposés, alors que dans d'autres départements, le taux dépasse les 90%.

Nous apportons notre total soutien au président AUBRY pour mettre réellement en application l'obligation de la présentation de tous les cervidés lors de l'exposition de trophées dans les textes et dans les faits.

L'association est évidemment prête à apporter son concours pour la collecte des trophées, le montage de l'exposition, et l'élaboration de la fiche de commentaires pédagogiques demandée par de nombreux visiteurs

Elections fédérales

Les élections fédérales ont lieu lors de l'assemblée générale du 5 juin 2007. Ces élections ont connu une très forte participation (4.575 voix) soit environ le double des élections précédentes. Les résultats, partagés, ont reconduit tant la liste principale que ses opposants. Ont été élus MM. DUPUY, LANOË et MAILLARD pour l'Essonne, MM. DALLEMAGNE, De CARLI et LONS pour le Val d'Oise, MM. AUBRY, AUGER et BOIZARD pour les Yvelines.

Nous félicitons Frédéric BOIZARD, adhérent de l'ACGGY et nouvel administrateur.

Lors du conseil d'administration du 5 juin, D. AUBRY a été réélu président de la FICEVY. Nous lui adressons tous nos vœux de succès pour ce nouveau mandat.

Tentatives de remise en cause du plan de chasse qualitatif C 1 - C 2

Lors des réunions de préparation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, quelques personnes dont l'ONF ont souhaité remettre en cause l'actuel plan de chasse qualitatif du cerf en fixant la limite supérieure du C1 à 12 cors.

Cette mesure à caractère purement démagogique, permettrait de tirer avec la seule bague de C1 plus de 85% des cerfs coiffés hors daguets, c'est-à-dire la quasi-totalité des cerfs de la forêt. Ceci reviendrait à supprimer toute réalité au plan de chasse qualitatif et à anéantir tous les efforts déployés depuis de nombreuses années

Cette proposition est d'autant plus aberrante que les départements de l'Essonne et du Val d'Oise viennent d'adopter un plan de chasse qualitatif basé sur les mêmes critères

que celui des Yvelines.

Comme le montrera le prochain catalogue des trophées, le département des Yvelines arrive en 4ème position au niveau national pour la qualité de ses trophées de cerf. Ceci est dû, bien sûr à la qualité nourricière de ses biotopes mais aussi au bon sens du plan de chasse qualitatif mis en place et aux efforts de gestion de tous les chasseurs.

Dans l'immédiat, la proposition de porter le C1 à 12 cors maximum été mise au vote et son inscription dans le schéma a été refusée.

Nous restons toutefois très vigilants sur ce sujet qui tient particulièrement à cœur les chasseurs du département.

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Deux réunions de travail sur la partie grand gibier du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ont été organisées par la FICEVY les 29 janvier et le 6 juin 2007.

Sur le thème des espèces, les points suivants ont été abordés:

Le chevreuil

L'ensemble des participants a souhaité que des indicateurs de suivi des populations soient mis en place. L'expérience récente a mis en évidence de fortes variations de populations. Il est essentiel pour le futur d'évaluer le plus rapidement possible ces variations et d'être très réactif.

La formule qui nous paraît la meilleure est celle des IKA. (indice kilométrique d'abondance). Des circuits IKA pourraient être mis au point dans chaque massif par le personnel technique de la FICEVY. Celui-ci pourrait ainsi apporter son expertise technique tandis que l'exécution de ces IKA serait effectuée par les personnes volontaires du massif.

Des solutions de mesures biométriques ont été envisagées sur des territoires pilotes (mesure de longueur des pattes arrière, poids des chevillards etc...). Ces mesures ne peuvent avoir une valeur statistique que sur des territoires où le plan de chasse chevreuil est important (au moins 20 attributions).

L'assemblée n'a pas été favorable à l'instauration d'un plan de chasse qualitatif (adultes/chevillards).

Le cerf

Le suivi du cerf sur le massif Ouest

par indice nocturne (comptage aux phares) est un grand pas en avant. Ce comptage devrait être étendu tout d'abord au massif Nord puis éventuellement au massif Est.

L'assemblée s'est exprimée majoritairement en faveur de l'obligation de présentation des trophées lors l'exposition du salon de Rambouillet. L'objectif consiste à analyser et exposer le plus possible de trophées. Une formule doit être trouvée pour encourager cette présentation sans recourir à d'éventuelles sanctions.

Le débat sur la limite entre C1 et C2 a fait l'objet d'un débat animé qui s'est traduit par un vote en faveur du statut actuel (C1 à 10 cors maximum).

Le groupe de travail souhaite que la protection des cultures soit intensifiée à travers une collaboration positive entre agriculteurs et chasseurs (pose et entretien des clôtures).

Enfin l'assemblée a souhaité que la lutte contre le braconnage soit encouragée notamment en fin d'été quand les animaux sont plus vulnérables du fait de leurs sorties en plaine. Ceci pourrait se traduire par une surveillance accrue par les chasseurs sur le terrain avec communication des observations au service de la garderie de l'ONCFS.

Le sanglier

Il a été, de nouveau souligné la nécessité de contenir et réduire les populations.

La démarche pour compléter le financement des dégâts de sanglier par une contribution à l'hectare variable selon les unités de gestion est en route et devrait aboutir à la fin de l'année

2007.

L'ACGGY a proposé que soient étudiées des mesures contre la ratente .

En matière de modes de chasse, l'ACGGY a tenu à faire inscrire les 2 points suivants :

Chasse à la rattente

La chasse à la rattente constitue à la fois un obstacle à une bonne gestion cynégétique des espèces et à une relation apaisée entre territoires de chasse voisins. L'association a proposé qu'une mesure réduisant ce type de chasse soit inscrite dans le schéma. L'assemblée s'est prononcée en faveur de la rédaction déjà adoptée dans le département de l'Indre et Loire, à savoir pas de tir du grand gibier à moins de 300 mètres d'un territoire chassant le grand gibier en battue sauf accord entre voisins.

Sécurité

Reprenant les résultats de notre questionnaire 2006 concernant le port des effets fluo pour les traqueurs et les postés, l'association souhaite qu'une mesure généralisant le port d'un effet fluorescent lors des chasses en battue du grand gibier soit inscrite dans le schéma.

Enfin en matière de mode d'espaces, l'ensemble des participants est favorable au maintien de territoires cynégétiques adaptés au grand gibier. La Fédération ne fera donc aucune proposition de plan de chasse (chevreuil ou cerf) pour tout territoire inférieur ou égal à 20 hectares d'un seul tenant.

ORGFH : Orientations Régionales de Gestion de la Faune et de ses Habitats

Les ORGFH pour l'Ile de France sont en cours de finalisation :

Ce document comportera 14 orientations :

1. Conforter la qualité des espaces naturels.
2. Atténuer la fragmentation de l'espace.
3. Développer un réseau écologique régional d'espaces protégés.
4. Promouvoir la nature en ville.
5. Développer des plans d'actions pour sauvegarder

les espèces de faune à fort intérêt patrimonial.

6. Mieux gérer les populations de grands animaux.
7. Organiser la gestion de la faune sauvage dans les zones urbaines et péri-urbaines.
8. Contrôler les espèces allochtones invasives.
9. Renforcer la communication sur le commerce des espèces menacées visées par la convention de Washington (CITES) et améliorer leur gestion.
10. Améliorer l'état des connaissances du patrimoine régional et faciliter la circulation de l'information et les échanges de savoir entre les gestionnaires.

11. Mettre en place des « projets de gestion écologique de territoire » à différentes échelles et en valorisant l'existant.

12. Renforcer la communication avec l'ensemble des acteurs.

13. Mieux organiser l'accueil du public dans les espaces naturels très fréquentés.

14. Valoriser économiquement la faune sauvage et sa gestion.

Nous ferons une synthèse des points relatifs à la grande faune dès que ce document sera publié.

Suivi des populations de cerf en forêt de Rambouillet par indice nocturne :

La FICEVY a organisé la première opération de suivi des populations de cerfs par indice nocturne « comptage au phare » sur le massif ouest.

De nombreux membres de l'association se sont mobilisés pour participer aux 23 équipages qui ont parcouru la forêt de Rambouillet pendant 4 soirées. Malgré quelques embourbements le premier soir dus à un sol détrempé, l'organisation a parfaitement fonctionné. Selon les soirs, il a été dénombré entre 500 et 750 grands cervidés. Certains secteurs ont montré de bonnes surprises en matière de chevreuils. Les résultats sont en d'analyse.

Collaboration avec le CRPF :

Xavier Jenner, délégué général du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France, est venu assurer la formation sur la forêt et la sylviculture au brevet grand gibier. Il a également animé la sortie en forêt en organisant notamment, un parcours de reconnaissance des différentes essences sur le terrain. L'association remercie chaudement le CRPF pour sa collaboration efficace et sympathique qui a contribué à un très bon succès de nos candidats, sachant que la sylviculture représente un des sujets les plus délicats du brevet. L'intervention de Monsieur X. Jenner a permis également de sensibiliser tous les participants sur l'interaction forêt-gibier et la recherche d'un équilibre optimal.

Nouvelles sanctions en matière de chasse :

Le décret sur les sanctions pénales en matière de chasse

est paru. Il reclasse certaines infractions en 4ème classe de façon à éviter les classements sans suite et les sanctionner directement par un timbre amende à 135 euros. Ainsi, l'absence de marquage par un bracelet des sangliers tués à la chasse sera désormais sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 euros ou par un passage au tribunal (peine allant en ce cas jusqu'à 750 euros, assortie éventuellement d'une suppression du permis de chasser). La Fédération sera informée des procédures soumises au timbre-amende et pourra agir en citation directe pour obtenir réparation du préjudice collectif subi.

Nouvelle espèce dans les Yvelines :

Après les kangourous et autres wallabies, voici un spé-



cimen d'une espèce allochtone photographiée dans notre département.

Cette photographie a été prise par Philippe Goursaud, agent du service interdépartemental de garderie de l'ONCFS lors d'une de ses missions de surveillance.

Il s'agit d'un Mara, ou Lièvre de Patagonie, originaire d'Argentine. Cet animal est protégé en Argentine et sans statut chez nous.

Rappelons que les espèces sans statut (ni chassables, ni protégées) présentes dans notre département (kangourous, bernaches du Canada) ne peuvent être capturées ou détruites si besoin est, que par les personnels assurant une fonction de police de la chasse (gardes ONCFS, louvetiers, gardes ONF sur le domaine forestier de l'Etat).

PROJETS de l'ASSOCIATION

Une soirée débat à la salle THOME PATENOTRE à RAMBOUILLET sur la reproduction du chevreuil avec deux grands spécialistes : D. DELORME du CNERA Cervidés Sangliers, spécialiste européen du chevreuil et G. BONNET, administrateur ANCGG.

Nous sommes également en train de préparer une formation sur l'examen de la venaison, en partenariat avec la FICEVY, le samedi 15 septembre 2007 à MARLY

LA VENERIE :

Passion du XXI siècle

*Propos recueillis auprès de Daniel Aubry, Maître d'Équipage
De « La Brisée » 1er piqueux
Illustration Arnault Fréminet*

Aujourd'hui, La Vénerie, préserve un patrimoine, conserve la mémoire vivante de la relation entre l'homme et la nature, est une véritable passion cynégétique et un phénomène sociologique.

Nos ancêtres les Gaulois étaient les maîtres des chiens courants

François 1er fût qualifié de « Père des Veneurs »

Louis XIV et Louis XVI portèrent la vénerie à un très haut degré de raffinement

En 2007, la vénerie est dynamique et contemporaine, ses traditions, toujours vivantes se concrétisent par un nombre de 440 équipages répartis sur 70 départements.

La petite vénerie (lièvre, lapin et renard) véritable école de la vénerie est une pépinière de la vénerie de demain.

L'équipage de Bonnelles – Rambouillet, crée en 1871 découple sur la voie du cerf sur le massif de Rambouillet sur une surface d'environ 13 000 hectares.

L'équipage comprend une quarantaine de membre (boustons et gilets) à cheval.

Il est accompagné par l'association de suiveurs « Tradition – Forêt - Rambouillet » et compte pour la saison (2006 / 2007), 214 membres suivant à pied, en vélo et voitures donnent un air de fête à la forêt.

La meute constituée d'une centaine de chiens (Grands Anglo Français Tricolores) est située à la ferme Mocq-souris dans le parc du château de Rambouillet.

(vous pouvez contacter l'association « Tradition – Forêt – Rambouillet » email : micramb2@wanadoo.fr)

Bilan de la saison de l'équipage Bonnelles – Rambouillet 2006 / 2007

A la chasse à courre il n'y a pas de distinction de cerf, ce sont les chiens qui partent sur l'animal, qu'il soit daguet, c1 ou c2, aucune importance. Les chiens peuvent partir aussi bien sur un cerf peu expérimenté (qui n'a jamais été suivi), principalement en début de saison que sur un animal faible.

L'équipage découple d'octobre à la fin mars le mardi et le samedi.

Durant les 57 chasses de cette saison 31 cerfs ont été pris, dont 12 daguets

Un a été grâcié, qui a tenu les abois dans le village des Mesnuls.

(Source : le piqueux de l'équipage.)



Calendrier du centenaire de la vénerie

La vénerie fête son centenaire et organise à cette grande occasion de nombreuses manifestations.

2 et 3 juin 2007 : Fontainebleau (Seine et Marne - 77)
Trompes : Concours de société

Championnat de France du Cheval de Chasse

22, 23 et 24 juin 2007 : Chambord (Loir et Cher - 41)
Petite Vènerie et Jeunes Veneurs

3, 4 et 5 août 2007 : Carrouges (Orne - 61) Nationale
d'élevage

1er septembre 2007 : Chantilly (Oise - 60) l'Art et l'Élégance

Senlis (Oise - 60) Inauguration de l'exposition de photos
de Barbier-Petit

Remise des prix du concours photos au Musée de la vénerie

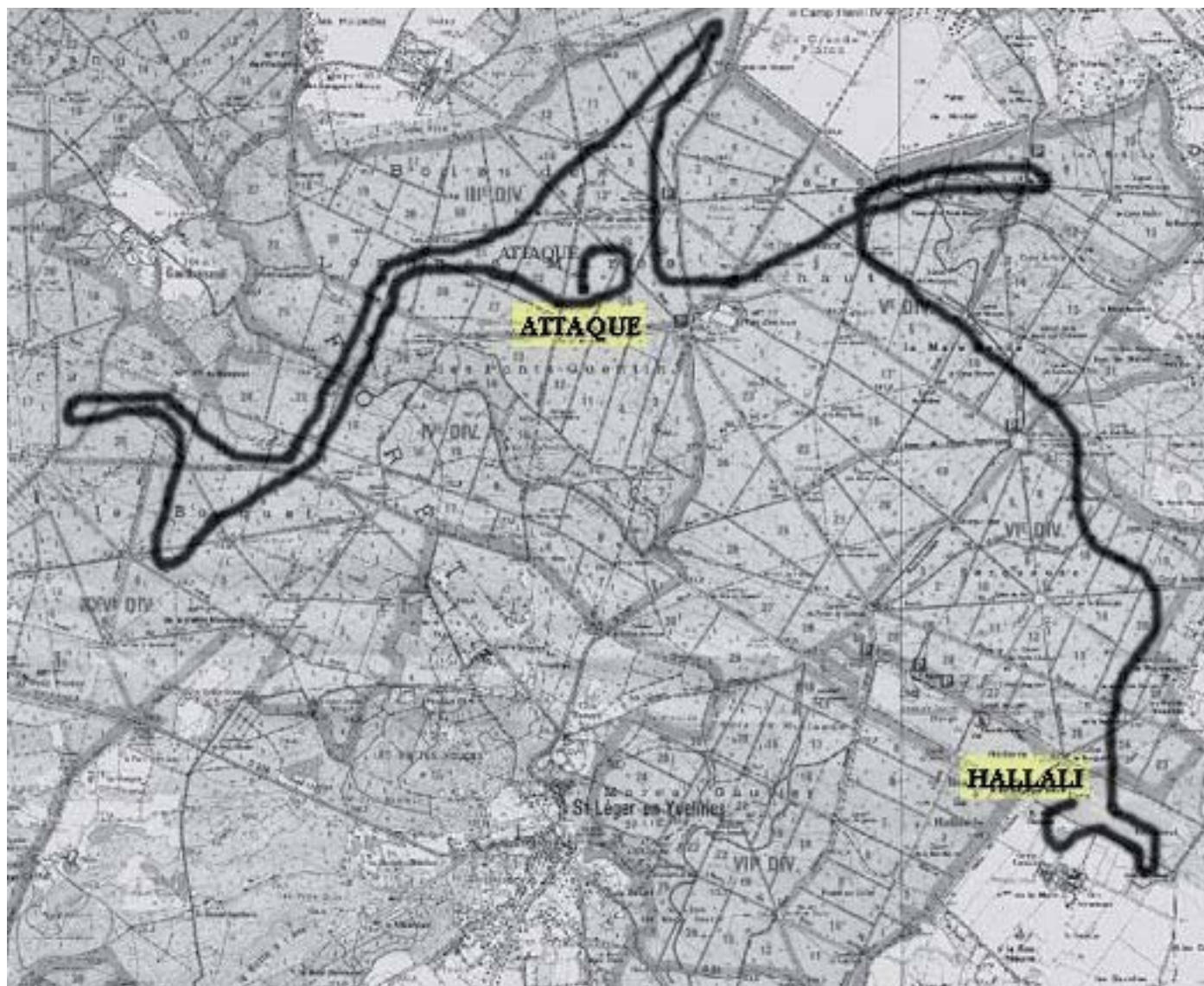
6 et 7 octobre 2007 : Montpoupon (Indre et Loire - 37)
La vénerie dans l'art

Concours ouvert aux peintres et aux sculpteurs.

(Infos recueillies sur le site de la Société de Vènerie)

Chasse du Samedi 10 Février 2007

Rendez-vous à 11h00 au Carrefour du Grand Baliveau (78 cem 031)



Attaque sur un Cerf Royal au Pavillon de Chartres. L'animal tourne dans cette enceinte parmi de nombreux animaux avant d'en sortir, passe la route du Grand Baliveau, descend dans les Ponts Quentins, la route de Gambaiseuil, puis va dans les Fontaines Blanches avec plus de vingt minutes d'avance où les Chiens sont en défaut. Nous remontons aux Quenouilles où un renseignement fatal nous remettra sur le droit chemin, l'animal est vu rentrant dans la sapinette du Bocquet. Les Chiens sont remis à la voie et filent à toute vitesse, revient sur le rendez-vous, la Pointe d'Enfer, longe la route de Montfort, le Pavillon de Chartres, passe la route de Montfort, celle des deux Châteaux, le Chêne Baudet, monte sur le plateau des Brûlins, où notre Cerf est relancé. Très fatigué, il va en direction des étangs où il prendra l'eau dans celui de Bourgneuf après 5h00 d'une chasse très dure pour les Chiens et les Hommes. Beaucoup de tension. Il est servi par «La Brisée».

Curée à la Chaussée de Hollande

Les Honneurs à Mr BUREAU
22ème Cerf de la Saison. 4202ème de l'équipage

Récit par le 1^{er} piqueux «La Brisée»

BILAN DES RECHERCHES UNUCR 78 SAISON 2006-07

Texte et graphiques Elyane Foret Déléguée 78

Les conducteurs UNUCR sont intervenus 318 fois au cours de la dernière saison.

La grande majorité des blessures sont dues à des tirs en battue, mode de chasse de loin le plus pratiqué dans notre département et bien entendu le moins précis quant à la qualité du tir.

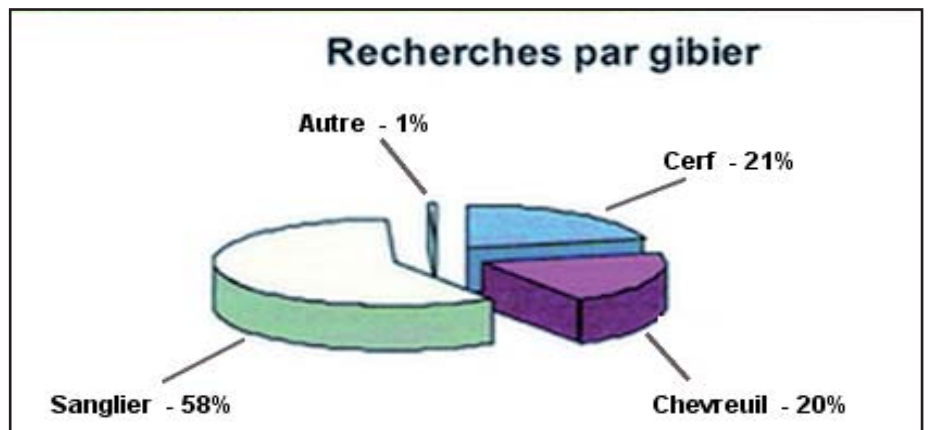
(284 interventions).

313 tirs à balles, 2 tirs d'archers et 3 collisions ont mobilisé nos équipes. Le détail de ces sorties est résumé dans le tableau ci-dessous :

DEPARTEMENT 78	REUSSITES	ECHECS	TOTAL
CERF	31	23	54
CHEVREUIL	24	24	48
SANGLIER	55	90	145
AUTRES (Daims)	1		1
TOTAL	111	137	318 (dont 70 contrôles de tir)

Un rapide coup d'œil sur le diagramme ci-contre confirme qu'une fois de plus le sanglier est l'animal le plus recherché. Une raison évidente : c'est le gibier le plus chassé. Le remplacement du bracelet par la FICEVY en cas de recherche réussie est sans doute aussi un élément qui motive les appels à conducteurs.

Le cerf est l'objet de toutes les attentions, mais son éventuelle absence de réaction au tir et le manque d'indices sur des balles un peu hautes, entraînant une hémorragie interne, amènent souvent le chasseur à déclarer



l'animal manqué et à ne pas faire un contrôle de tir sérieux.

En queue de peloton comme toujours : le chevreuil. Considéré à tort comme un animal fragile, beaucoup pensent encore que s'il a été blessé, mais pas rattrapé par les chiens de la traque, c'est que la blessure est superficielle. Grave erreur. Le taux de réussite sur

cette espèce (50%) devrait inciter à prendre son téléphone.

Les blessures indéterminées :

Les blessures indéterminées correspondent à celles des animaux non retrouvés, dont ni la réaction au tir ni

ni les indices laissés n'auront permis de déterminer la nature.

Les balles de thorax :

Etant mortelles dans un délai très bref n'engendrent que peu d'interventions, mais certaines balles de pointe de cœur permettent à l'animal de parcourir plus de 50-100 mètres que le tireur ne doit pas dépasser sur la piste de fuite.

Les balles d'abdomen :

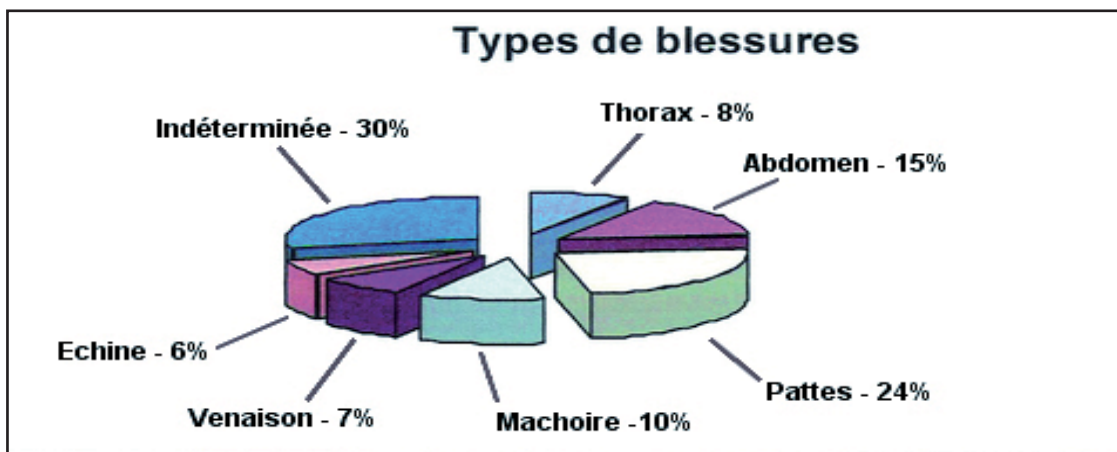
Sont souvent dues à un tir bloqué dans le suivi de l'animal. Elles sont toujours mortelles, mais les délais sont très variables, fonction des dégâts causés et de la résistance du gibier, laissant à l'animal le temps de parcourir une bonne distance.



Photo Noël VADE

Les balles de mâchoire :

A l'inverse les balles de mâchoires sont provoquées par un devancement de l'animal au moment du tir. Mortelles dans la quasi-totalité des cas, entraînant une agonie lente par déshydratation et inanition elles im-



posent une recherche systématique qui doit être entreprise très rapidement : sonné par l'onde de choc dans les instants qui suivent le tir, l'animal reprend vite ses esprits et n'est pas ralenti par sa blessure.

Les balles d'échine :

Correspondent à la classique balle « d'apophyse » engendrant railleries et quolibets sur le tireur qui voit disparaître le gibier qu'il voyait déjà dans son assiette. Comme la précédente, plus le temps passe et plus les chances de récupérer l'animal diminuent, pour des raisons identiques.

Les balles de patte :

Ont pour cause le fameux « coup de doigt ». Un seul remède, mais c'est valable pour tous les types de blessure : l'entraînement au stand de tir. Beaucoup de chasseurs qui diagnostiquent une balle de patte pensent que ce n'est pas mortel et que la recherche ne sera pas

fructueuse : faux ! La blessure peut toujours s'infecter et provoquer une septicémie, l'animal, même s'il s'en remet, endurera des souffrances inutiles et demeurera handicapé. Quant au taux de réussite sur ces blessures, il a été cette année de 59,6%.



Toujours baliser l'anschluss

Tout chasseur est susceptible de blesser un jour. Mais il lui revient de tout mettre en œuvre pour limiter ce risque : en s'entraînant au tir, en vérifiant très régulièrement le réglage de son optique, en sachant s'abstenir de tirer lorsque les conditions ne sont pas bonnes. Toute balle lâchée sera systématiquement contrôlée, tout contrôle positif ou tout doute entraînera l'appel à une équipe de recherche au sang dans les plus brefs délais, afin d'optimiser les chances de récupérer l'animal et ainsi de terminer honorablement l'acte de chasse.

AVANCEES DANS LA GESTION DE L'ESPECE CHEVREUIL.

Commentaires : Hélène Bonnans

Les fluctuations de population du chevreuil laissent souvent perplexe le chasseur gestionnaire, qui rêve de percer les mystères de certains constats dont les causes lui échappent parfois totalement, et pour lesquels il ne peut que réagir à posteriori de façon assez empirique sans maîtriser les tenants et aboutissants.

Ce n'est pourtant pas faute d'essayer de comprendre les aléas d'une population sauvage soumise à de multiples facteurs qui sortent de son contrôle. Pour parvenir à cerner cette situation complexe multiparamétrique, le gestionnaire a défini des « indicateurs », outils de mesure supposés faciliter l'évaluation des effectifs présents sur le terrain et d'en permettre l'ajustement dans un cadre cynégétique.

Dans la caisse à outils du chasseur gestionnaire, on trouve en premier lieu la notion de « densité à l'hectare » qui est certes un bon début, mais qui montre assez rapidement ses limites si elle est interprétée dans l'absolu, c'est à dire sans tenir compte de l'environnement: un milieu riche accueillera sans problème une population en pleine santé de 25 chevreuils à l'hectare, alors que la même densité transposée dans un environnement pauvre conduira à une population affaiblie proche de la saturation. La notion de densité ne peut donc s'entendre que de façon relative.

Vient ensuite la pléiade des « indicateurs de changements écologiques

» tels que les indices kilométriques d'abondance, le poids des chevrillards, et les indices de consommation, qui prennent en compte la notion primordiale de l'influence de l'environnement sur la population, et qui visent à approcher la relation qui les lie. La limite de ces outils très utilisés reste leur manque de polyvalence : ils ne peuvent pas être utilisés pour des comparaisons entre populations.

Les Travaux de Daniel Delorme

Les travaux de Daniel Delorme (ONCFS – CNERA Cervidés-Sangliers), dont la synthèse est parue dans Faune Sauvage (n°275 – février 2007) et largement débattue au cours de la dernière session des journées nationales de l'ANCGG, apportent dans le domaine des indicateurs de changement écologique, un élément tout à fait nouveau :

La prise en compte de la phase juvénile chez le chevreuil, et ses conséquences majeures d'un point de vue démographique, pour l'avenir de l'individu et celui de la population.

Ces travaux sont le fruit d'une étude comparative débutée en 1985 sur deux territoires de référence : la réserve nationale de chasse et de faune sauvage de Chizé (Deux-Sèvres) et le territoire d'étude et d'expérimentation de Trois-Fontaines (Marne). Deux territoires présentant l'avantage d'offrir à la faune sauvage qu'ils hébergent des caractéristiques environnementales différentes : Chizé présente une productivité végétale modeste et alterne régulièrement des printemps et été très secs. Autrement dit, c'est un territoire « pauvre », supportant une moyenne de 10 chevreuils pour 100

hectares avant naissance avec de fortes variations.

A l'inverse, Trois-Fontaines se caractérise par des sols particulièrement riches plantés de hêtraie – chênaie et un climat favorable, où la densité de chevreuil est restée stable autour d'une moyenne de 15 têtes aux 100 hectares.

Une étude unique, puisqu'elle a permis d'établir une comparaison entre une population de chevreuil dite « en faible performance démographique » comme à Chizé, et une population comme celle de Trois-Fontaines caractéristique d'une « forte performance démographique ».

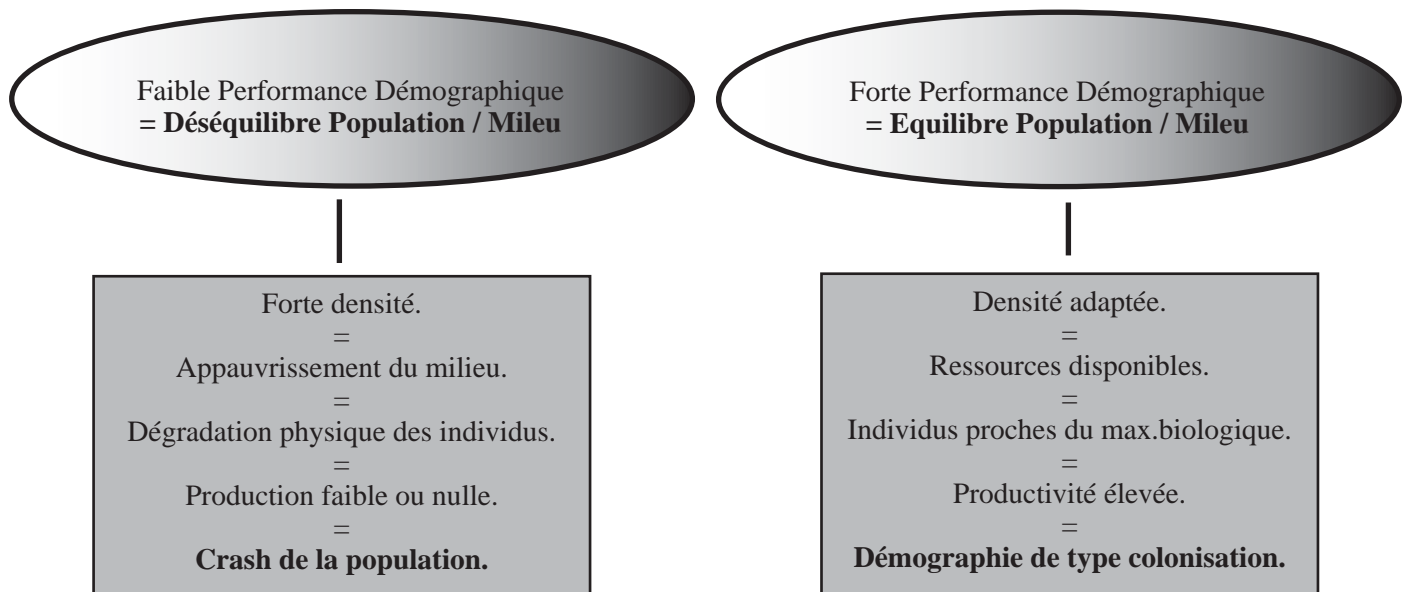
Elément clé, la phase juvénile du chevreuil :

Comment la phase juvénile du chevreuil a-t-elle été identifiée comme un élément clé qui conditionne l'avenir d'une population ?

L'aventure du faon et de la contribution qu'il aura plus tard au sein de la population commence à s'écrire le jour même de sa naissance : les mises-bas « synchronisées » observées sur des territoires favorables, comme c'est le cas à Trois-Fontaines où 78% des faons naissent entre le 6 et le 26 mai, permettent au nouveau né d'arriver dans une période idéale du point de vue alimentaire et climatique.

La physiologie de la chevrette est adaptée à cette indispensable synchronisation: avec un seul œstrus annuel qu'il y ait ou non fécondation, elle évite le dérapage des naissances dans le temps, contrairement aux autres espèces d'ongulés pour lesquelles la distribution des mises-bas est bien plus étalée.

Comparaison de populations à faible et forte performance démographique



Cependant, sachant qu'une forte densité associée à la limitation alimentaire nuit fortement à la condition physiologique des femelles dont l'œstrus est plus tardif, avec la conséquence logique de naissances « désynchronisées » et de faons qui bénéficient de conditions variables et inégales parce qu'ils ne sont pas nés au bon moment.

Deux Phases Critiques :

La survie juvénile est conditionnée par 2 phases critiques: la phase estivale décisive qui couvre la période de la naissance au sevrage, et la phase hivernale d'importance moindre.

La grande incertitude liée au passage du cap de la phase estivale pour le faon est majoritairement liée aux conditions climatiques, et surtout pendant le premier mois. C'est la période « à haut risque » à l'issue de laquelle on enregistre une très forte variabilité dans les chances de survie : 90% les années favorables, contre 30% les années difficiles. Cette forte différence en fonction des années est appelée « effet cohorte », notion qui désigne un groupe d'individus nés la même année, et ayant bénéficié des mêmes

conditions ou affronté les mêmes difficultés pour grandir pendant les 6 premiers mois de leur existence.

Aux mauvaises conditions climatiques qui pèsent lourdement sur l'avenir du faon, peuvent s'ajouter une densité trop élevée de chevreuils adultes (phénomène observé à Chizé) ou la présence de voisins gênants en trop grand nombre comme le sanglier (à Trois-Fontaines), qui vient squatter ou dégrader les sites de repos dont le nouveau né a besoin surtout dans le premier mois de sa vie.

En début d'hiver, à 8 mois, les jeu-



nes de Trois-Fontaines ont une masse corporelle de plus de 70% de celle des femelles adultes, alors qu'elle n'est que de 60% à Chizé.

On sait que le développement à 8 mois conditionne la performance de l'individu : tout retard à cet âge ne sera pas

compensé. Les dés sont jetés.

L'avenir du jeune chevreuil

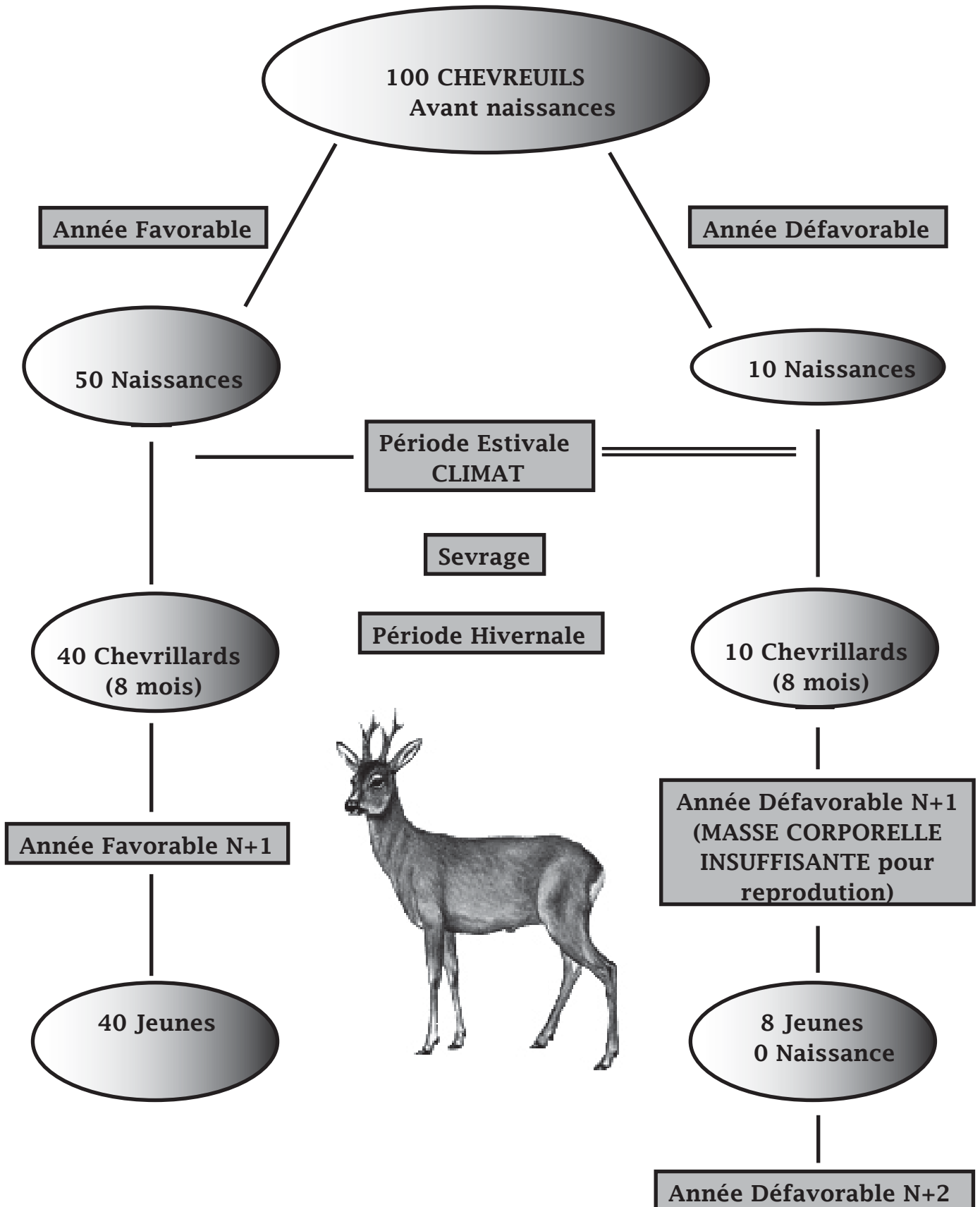
Ainsi, après un an, l'avenir du jeune chevreuil et la contribution qu'il aura au sein de la population à laquelle il appartient sont scellés:

L'entrée en reproduction ne dépend pas que de l'âge, mais aussi du poids avec une masse corporelle de 20 kg minimum pour l'entrée en œstrus. Toutes les femelles « bien nées » mettent bas à 2 ans, porteront souvent 2 faons chaque année. Elles sont lourdes, et leur longévité supérieure leur permet d'assurer la multiplicité de leur descendance;

A l'inverse, les femelles issues d'une « mauvaise » cohorte pourront attendre 3 à 4 ans pour se reproduire et n'auront jamais la même performance démographique que les précédentes.

Même chez le chevreuil, « aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »... Pour ceux qui ont été mal orientés sur la rampe de lancement, l'avenir est beaucoup plus sombre. La nature ne leur repasse pas les plats.

ILLUSTRATION DE L'EFFET COHORTE :



Influence de la masse corporelle de la chevrette sur les tailles de portée :

Moins de 18 kg	0 Faon
19 à 22 kg	1 Faon
22 à 26 kg	2 Faons
Plus de 26 kg	3 Faons

Que conclure ?

L'ampleur des travaux réalisés n'a hélas pas encore dévoilé de recette qui permette d'anticiper le succès de la reproduction pour l'année en cours...

Cependant, d'un point de vue gestion, il est maintenant clair que les populations issues de « bonnes cohortes » sont très productives, alors que celles issues de « mauvaises cohortes » le seront toujours beaucoup moins, et de façon irréversible.

Ces observations largement étayées viennent confirmer ce que l'expérience de terrain conduit à faire de façon plus ou moins intuitive : il faut privilégier le tir des animaux maigres ou à l'évidence faibles.

En termes d'indicateurs, la variation au cours du temps de la longueur de

la patte arrière, de la longueur de la mandibule inférieure, du poids des jeunes d'une cohorte donnée sur un même territoire sont à coup sûr le re-



flet d'un changement des ressources de l'environnement ou des effectifs de la population.

Ces éléments peuvent être complétés par des outils nouveaux qui retent à valider à grande échelle, tels que :

- **L'examen des incisives du chevrillard au début de l'hiver ; dans les mauvaises cohortes, on pourrait**

constater un retard dans l'apparition des dents définitives.

- **Probablement la variabilité du poids : en conditions défavorables, la masse moyenne corporelle diminue, et s'accompagne d'une très forte hétérogénéité dans la population.**

Par contre, les chevrillards des bonnes cohortes sont lourds et leur répartition individuelle est beaucoup plus homogène.

Enfin, le suivi du ratio poids chevrillard / poids femelle adulte pourrait peut-être correspondre à l'outil polyvalent au point qu'il

permette des comparaisons entre différentes populations...

Affaire à suivre.

Bibliographie : D. Delorme, G. Van Laere, J.M Gaillard, F. Klein. 2007. La phase juvénile chez le chevreuil. Faune Sauvage. 275: 15 - 22.



POINT SUR LES FORMATIONS A L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE.

Commentaires H. Bonnans - Photos M. Vallerault

Les pessimistes ou les mauvaises langues décrivent souvent le monde de la chasse comme vieillissant, usé, et en mal de renouvellement.

Et pourtant...

A l'occasion des évolutions récentes de la réglementation Européenne en matière de sécurité alimentaire, le milieu cynégétique Français aura fait preuve d'une mobilisation et d'une vivacité qui viennent démentir ces constats défaitistes.

Depuis la parution du nouveau règlement relatif au "paquet hygiène" et avant même la validation de l'arrêté Français qui doit officialiser la notion nouvelle d'"examen initial de la venaison", ce sont quelques 125 volontaires (105 agents des fédérations, 20 adhérents de l'ANCGG et 2 personnels ONF) qui ont accédé, après immersion totale de 3 jours dans les locaux de l'INFOMA (Institut Supérieur de Formation des Personnels du Ministère de l'Agriculture), au titre de "formateur référent à l'examen initial du gibier sauvage".

Le paquet hygiène pris très au sérieux :

L'affaire du paquet hygiène a donc été prise très au sérieux par les instances cynégétiques:

La venaison se trouve désormais rangée dans le même panier que des denrées alimentaires plus classiques, à côté des œufs, entre les côtes de porc et le beefsteak que nous achetons au

supermarché. Elle doit répondre aux mêmes exigences en termes de sécurité alimentaire, doit être préparée dans le respect de mesures d'hygiène élémentaires, et distribuée dans des conditions qui garantissent sa traçabilité, l'objectif étant avant tout la préservation de la santé publique. Qui pourrait s'y opposer ?

Dans sa marche en avant, le paquet hygiène a emballé pèle mèle le chasseur, le pêcheur et le ramasseur de champignons : ils ont rejoint le céréalier, l'éleveur de poulets ou de veaux sous la mère dans le rang des "producteurs primaires" qui assument la pleine et entière responsabilité de leur production.

de venaison générées par les tableaux de chasse français subissent un contrôle vétérinaire,

L'obligation d'assurer la traçabilité des 90% «occultes» qui se volatilisent dans les cuisines françaises n'a pas manqué de susciter angoisses et railleries:

Angoisses, parce qu'un suivi efficace dans un tel contexte promettait d'être une usine à gaz dans laquelle le chasseur – producteur aurait passé plus de temps à courir derrière les vétérinaires et les formulaires à remplir que derrière ses chiens;

Railleries pour certains, parce que ces 90% non contrôlés jusqu'à ce jour



10% de la venaison passe par un contrôle vétérinaire :

Mais quand on sait qu'aujourd'hui, seulement 10% des 20 000 tonnes

n'ont encore jamais été à l'origine de grandes épidémies dévastatrices, tout au plus quelques gastro-entérites...

Ceux qui ont légiféré ne s'y sont pas trompés:

Le circuit «long» de la commerciali-

sation de la venaison qui fait intervenir les ateliers de traitements est déjà parfaitement rodé, et ces «marchands de gibier» comme on les appelle plus souvent suivent une réglementation stricte et sans fantaisie. Rien de neuf. Dans ce contexte, le paquet hygiène est au chasseur ce que la prose est au bourgeois gentilhomme : il le pratique déjà sans le savoir. Ceux qui commercialisent la venaison via un atelier de traitement dorment depuis longtemps sur leurs deux oreilles : chaque carcasse qui y transite est dûment contrôlée et estampillée par un vétérinaire pour rejoindre les 10% de venaison que l'on peut consommer sans modération en toute sérénité.

Mais quid du circuit " court " ? Le circuit de ces gigues, filets, épaules, cédée à titre gracieux ou onéreux au commerce de détail, au consommateur final, distribuées à l'issue des journées de chasse, ou tout simplement engouffrées directement dans le congélateur familial ? Le circuit des fameux 90% volatiles ?

Le législateur Européen a été prudent :

Le paquet hygiène ne s'applique que partiellement aux " petites quantités " qui correspondent essentiellement au circuit court...

Charge à chaque pays de l'Union d'être créatif en définissant ce qu'il entend par " petites quantités ", et les moyens qui permettent d'accéder au résultat escompté : la distribution d'une venaison de qualité irréprochable en vue de sa consommation.

La France s'est mise au travail. Pour l'instant et dans l'attente de la parution de l'arrêté, la " petite quantité " française, c'est la quantité correspondant au tableau de chasse d'une journée, soit une échelle à géométrie très variable qui couvre aussi bien 80 sangliers qu'un malheureux perdreau. Pour la contrôler, l'option " une chasse – un vétérinaire " promettait l'asphyxie du système. Ainsi, des réflexions conjointes des spécialistes de la Direction Générale de

l'Alimentation (DGAI), de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et de l'Institut National de Formation des personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA), est né " **l'examineur visuel de la venaison** ", auxiliaire cynégétique du vétérinaire sans jamais s'y substituer, unique garde-fou sanitaire du circuit court,

Le chasseur français garde un vaste espace de liberté :

et aidant par sa contribution à alléger le circuit long.

L'examen visuel (assorti du test de trichine pour les sangliers) n'est obligatoire que dans le cas de la cession directe au commerce de détail (restaurateurs, supermarchés, bouchers) et dans le cadre de la distri-

**3 Administrateurs de
l'ACGGY ont suivi
le stage de formateur
référént,
du 23 au 26 avril 2007.
Sincères remerciements
à
Pierre ZACHARIE
de l'INFOMA, pour
la qualité de son
enseignement.**

bution au cours de repas de chasse.

Il est également demandé avant l'expédition vers l'atelier de traitement. Dans ces situations, le chasseur-producteur de venaison est civilement responsable de ce qu'il vend ou distribue. Il est tenu d'avoir pratiqué (ou fait pratiquer) un examen visuel en bonne et due forme, avec le test de trichine s'il s'agit de venaison de sanglier.

Par contre, la pratique la plus cou-

rante qui consiste à distribuer la venaison aux chasseurs ayant participé à la journée de chasse pour un usage domestique privé n'est aucunement affectée, puisqu'elle n'exige pas d'examen visuel. Chacun reste libre de s'intoxiquer dans l'intimité, en famille ou entre amis ; de préférer l'option " gastro-entérite à haut risque " à celle du passage sécurisant par l'examen visuel. Un peu comme choisir

délibérément acheter une vieille voiture sans contrôle technique ...

L'examineur visuel n'est qu'un arbitre:

Le rôle de l'examineur visuel est basique: il n'est qu'un arbitre habilité à décerner des notes éliminatoires, sur la base d'une évaluation avec les seuls outils dont il dispose :

Ses yeux (associés au nez et au bon sens). Les diagnostics et les médailles sur la qualité de la venaison sont l'apanage du vétérinaire, seul habilité à exercer un véritable contrôle.

Idéalement, il faudra un examineur visuel par chasse, raison pour laquelle il est préférable qu'il soit lui-même chasseur. Le diplôme est décerné à l'issue d'une formation théorique d'une demi-journée minimum, organisée par les formateurs référents des fédérations, et dont le contenu est établi et fixé à l'échelon national.

Il est délivré par un formateur référent, qui aura préalablement passé 3 jours en immersion totale pour assimiler les bases de l'examen visuel dans les locaux de l'INFOMA.

Formateur Référént, de bonnes connaissances :

Le stage de formateur référent est passionnant, réparti équitablement

entre théorie et pratique dans le laboratoire, passant sans transitions des arcanes de la réglementation à l'atmosphère " saisissante " des travaux pratiques.

probablement sains avant d'être très tardivement éviscérés ou stockés dans un cloaque nauséabond, déposés à l'atelier de traitement par des chasseurs à l'évidence peu méticuleux, probablement non gastronomes, et à

parfaitement inconsommable

Le milieu cynégétique fait preuve de réactivité :

Il n'y a donc aucun doute:

Le milieu cynégétique a fait preuve de réactivité, il est dans les starting-blocks pour affronter le paquet hygiène et assumer ses obligations à l'examen visuel. Les 125 formateurs référents ont déjà commencé leurs travaux sur le terrain, relayant les informations nécessaires à l'examineur visuel diplômé pour exercer. 160 agents ONF (guides de chasse) ont par ailleurs été formés directement.

Cet effort supplémentaire qui nous est demandé est incontournable : aucun prétexte valable ne permet de se soustraire à des impératifs de santé publique. Une occasion pour nous de progresser, en améliorant l'image des chasseurs, et en apportant une preuve supplémentaire de leur implication et de leur sens des responsabilités pleinement assumées...jusqu'au bout de la chaîne alimentaire.



Il permet ainsi d'appréhender mieux que toute photo la différence entre viande « pré-rigor », viande « mure » et viande putréfiée ; l'aspect trompeur d'un foie magnifique qu'on imagine déjà dans la poêle, mais dont l'incision bien placée déclenche la fuite répugnante d'une colonne de douves; les mystères de poumons visiblement sinistrés qu'on manipule jusqu'à trouver d'énormes ganglions tuberculeux au détour d'un lobe; les fausses inquiétudes face à un foie couvert de taches blanches qui ne sont que de banales cicatrices de passages d'ascaris...

Aide précieuse des chasseurs :

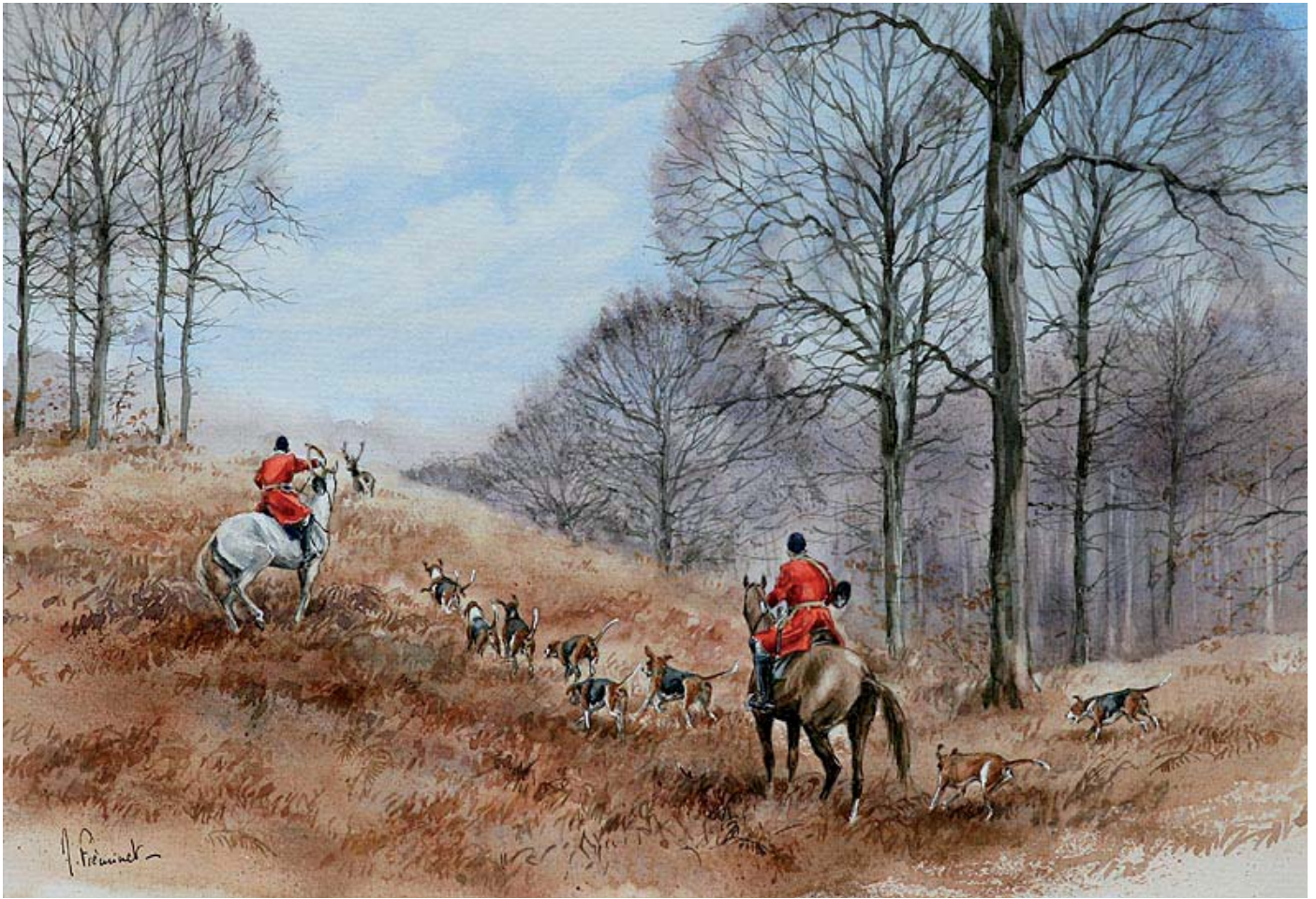
Il aide à comprendre que ces précautions et mises en garde sont fondées sur une réalité, même si elle ne correspond pas à notre quotidien.

Il met l'accent sur la nécessité de ces examens " simplement visuels " en dehors de toute pathologie pré existante, en provoquant la mise en situation devant des animaux saisis,

coup sûr irrespectueux de l'animal qu'ils ont tué et de ceux à qui ils essayent de fourguer une "production "



Atelier de traitement



Le ragot N° 27

Peintures

Arnault FREMINET

freminet78@yahoo.fr

www.arnaud-freminet.com

